

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 décembre 2023

Date d'affichage 13 décembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231219-DEL_23_12_19_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le DIX-NEUF DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gérard GUESNE, Nicolas GUILLARD, Mme Delphine LETESSIER, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON.

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Lionel COUTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Christiane VAN RYSSEL,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VENTE D'HERBE ET LOCATION DE PARCELLES POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'indice national des fermages 2023,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que comme chaque année, un état des ventes d'herbe et des locations sera arrêté par le Conseil municipal.

Considérant que ces ventes d'herbe et locations sont fixées en fonction de l'évolution de l'indice de fermage.

Considérant que la variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à l'année 2022 est de + 5,63 % pour atteindre 116,46.

Pour les ventes d'herbe 2023

- **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles C n° 238 devra verser la somme de **373,26 €** pour 3ha 87a 68ca.

- **M. Gilles CORBIN, « L'Argencière » à la Chapelle du Bois**, qui exploite les parcelles ZD n° 77, 323, 218, 317 devra verser la somme de **731,73 €** pour 7ha 60a.

Pour les locations 2023

* **Le GAEC Montreteau** à La Ferté-Bernard, qui exploite les parcelles D n° 864, 866 et 868, devra verser la somme de **692,27 €** pour 5ha 61a.

* **M. Yves FOUASNON « La Grande Pointe »** à La Ferté-Bernard, qui exploite les parcelles ZD n° 71, devra verser la somme de **288,51 €** pour 2ha 33a 80ca.

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière »** à Cherré, qui exploite les parcelles C n° 172, 23 et 26 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **735,56 €** pour 5ha 96a 08ca.

* **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière »** à Cherré, qui exploite les parcelles C n° 126, 127, 135, 136, 164 et D n° 279 et 564 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **2147,22 €** pour 17ha 40a 05ca.

Après en avoir délibéré,

VALIDE les nouveaux montants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes à émettre les titres comptables correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Edith ALIX

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU